

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 A 20 h00

Présents : RAVOIRE François, DERRIEN Patrice, PAILLE Françoise, THOMÉ Bernard, BARRIOZ Lydie, BERAUD François, BLOUET Christine, BOUKILI Morgane, BRUYÈRE Franck, CHAPPEL Brian, BLANC David, COCHET Simone, GALLET Angélique, LE BOURGEOIS Sophie, LEGOUHY Valérie, LONGIN Jérémy, GERLAND Agnès, MEGRET Yannick PÉTRIER Pierre, PIETTE Alison, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, VIOLLET Philippe,

Absent excusé : BELLEMIN Colette, LE MARIÉ Suzette, TOURVIELLE Stéphane, VIGNOUD Sophie,

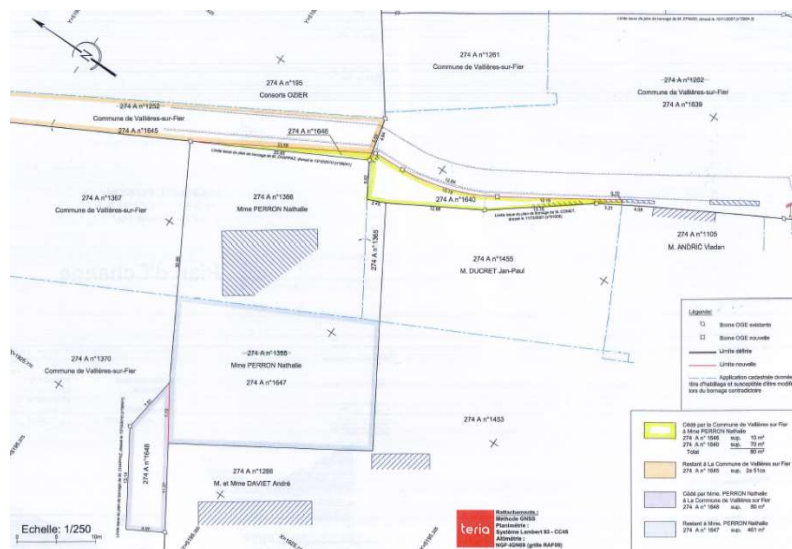
Secrétaire de Séance : Mme Agnès GERLAND

Le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre est adopté à l'unanimité

DEL_2020_088 : Echange de terrain sans soulte : commune / Mme PERRON Nathalie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mme Nathalie PERRON, propriétaire de la parcelle 274A n° 1648 demande à procéder à un échange avec la commune les réseaux alimentant le terrain communal (parcelle 274A 1370) étant situés sous cette parcelle. Il est proposé l'échange sans soulte ci-dessous :

| Vendeurs | parcelles vendues | Surfaces cadastrales |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Mme PERRON Nathalie | 274 A n° 1648 | 80 m ² |
| Commune de Vallières-sur-Fier | 274 A n° 1646 274 A n° 1640 | 10 m ² 70 m ² |



Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE qu'un échange de terrains sans soulte soit opéré entre la Commune de Vallières-sur-Fier et Mme PERRON Nathalie, les frais d'actes étant pris en charge par la commune.

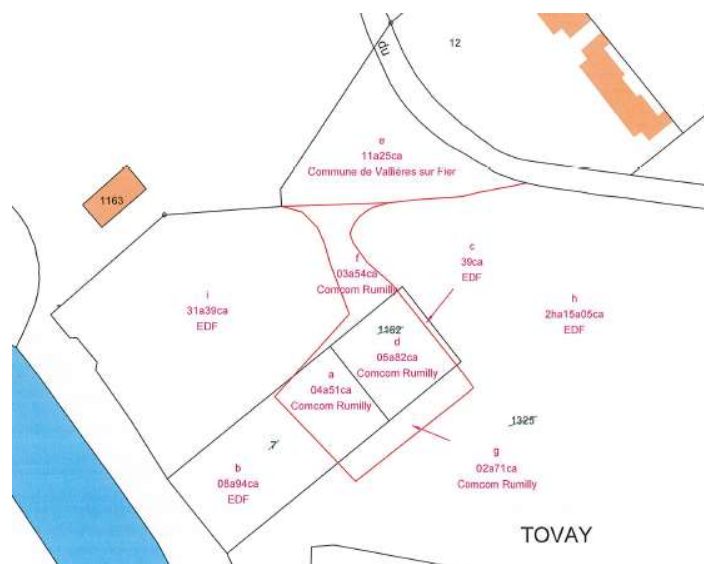
DECIDE de céder à Mme PERRON Nathalie, les parcelles cadastrées **274 A 1646 (10 m²)** **274 A 1640 (70 m²)** soit une superficie totale de **80 m²**, en échange de la parcelle cadastrée **274 A 1648**, d'une superficie de **80 m²** que Mme Nathalie PERRON s'engage à céder à la Commune de Vallières-sur-Fier.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange sans soulte et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEL_2020_089 : Cession gratuite par EDF à la commune de 11 a 25 ca de terrain pris sur la parcelle 289 C 1325

Vu les cessions, par EDF à la commune, des parcelles cadastrées section C n° 727 (11a 30ca) C 1321 (2a44 ca) C 610 (6a19 ca), C 1325 (70ca), et C n° 945 (902 ca).

Dans le cadre de la reprise de la route du barrage, voie privée EDF, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir l'aire de retournement permettant l'accès à cette station d'épuration soit 11a25ca pris sur la parcelle 289 C n° 1325, pour acquérir complètement cette voie.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la cession gratuite par EDF au profit de la commune de 11a25ca pris sur la parcelle cadastrée section 289 C n° 1325 ; et autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités s'y rapportant, à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier, les frais de notaires étant à la charge de la commune.

DEL_2020_090 : Déneigement et salage des routes communales : conventions avec les entreprises Pascal MERMILLOD, FARAMAZ et BOUVIER SAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conventions de déneigement et salage des routes communales sont arrivées à échéance et qu'il convient de les renouveler. Il donne lecture des conventions à intervenir avec les entreprises retenues pour effectuer le déneigement et le salage sur les routes communales pour la saison hivernale 2020-2021 soit :

- l'entreprise de travaux agricoles FARAMAZ pour les hameaux suivants :
 - Bourg (centre village)
 - Cité EDF
 - Chitry
 - Survent
 - Verlioz
 - Jussy
 - La Ponnaix
 - Burnel
 - Ensiblet
 - Zone d'Uaz
- l'entreprise Pascal MERMILLOD pour les hameaux suivants :
 - Saint-André
 - Chavanne
 - Chalochy
- l'entreprise de travaux agricoles BOUVIER SAS pour les hameaux suivants :
 - La Ravoire
 - Vers les Bois
 - Mairie de Sion
 - Le Chenay
 - Saint-Sauveur
 - Ecole du Val
 - Sion
 - Les Vernay

Dispositions financières :

Les prestations seront rémunérées en fonction du nombre d'heures réalisées au tarif de 70 €HT/heure.

Indemnité annuelle versée pour l'immobilisation des tracteurs : 850 € HT par tracteur.

La fourniture du sel sera rémunérée sur la base de 110 €HT la tonne de sel.

Après échange de vue et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conventions relatives aux travaux de déneigement et salage sur les routes communales avec les entreprises FARAMAZ, Pascal MERMILLOD et BOUVIER SAS, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de déneigement pour la période hivernale 2020-2021 et qui pourront être reconduites tacitement durant les 3 saisons suivantes.

DEL_2020_091 : Versement de subventions exceptionnelles à l'APE de Vallières et à l'APE de Val de Fier et Versonnex

Afin de permettre aux associations de Parents d'Elèves de la commune de participer à la décoration de Noël sur la commune, il est proposé d'accorder à chaque association une subvention exceptionnelle, calculée sur la base de 4 € par élève, soit :

- 932 € pour l'APE de Vallières (233 élèves à l'école du Centre)
- 296 € pour l'APE de Val de Fier et Versonnex (74 élèves à l'école du Val)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement de ces deux subventions exceptionnelles.

DEL_2020_092 : Vente du bâtiment de la Poste situé sur la parcelle 289 0C n° 774
Annule et remplace la délibération n° DEL_2020_059 du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section 289 0C n° 774, d'une superficie de 272 m², sur laquelle est implanté un bâtiment comprenant :

- Au rez-de chaussée, un ancien bureau poste d'une superficie d'environ 85 m² avec garage
- Un appartement à l'étage d'une superficie d'environ 75 m².



Par courrier en date du 3 décembre 2019, M. CANTALUPI Alexandre demeurant 2989 route du Chatelard à THUSY nous a informé de son souhait d'acquérir ce bien pour un montant total de 223 800 € afin notamment de conserver la destination commerciale dans la partie du rez-de chaussée. Selon l'avis des Service des Domaines du 3 octobre 2019, la valeur totale du bien a été estimée à 248 000 €.

VU la délibération n° DEL_2020_038 du 24 juin 2020 décidant de la désaffectation de ce bâtiment et de son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal.

M. le Maire propose de céder le bâtiment de l'ancienne poste au profit de M. CANTALUPI Alexandre, pour un montant 223 800 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur, à la condition que la destination commerciale du rez-de-chaussée soit préservée.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de céder le bâtiment de l'ancienne poste ainsi que la parcelle n° 774 sur lequel il est implanté, au profit de M. CANTALUPI Alexandre, pour un montant de 223 800 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur.

DIT qu'une clause d'obligation de respecter la destination commerciale du rez-de-chaussée pendant une durée de dix ans à compter de l'acte de vente, sous peine de pénalités financières, devra être mentionnée dans la promesse de vente et l'acte de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL_2020_093 : Convention d'Exploitation et maintenance de l'éclairage public – secteur Val de Fier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence d'exploitation et maintenance de l'Eclairage publique de la commune de Vallières avait été transférée au SIESS (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel). Energie et Services de Seyssel (ESS) avait été retenu par le SIESS comme prestataire d'exploitation et de maintenance.

Le secteur de Val de Fier n'étant pas couvert pas le SIESS, la compétence ne peut lui être transférée. Cependant afin que le territoire de Val de Fier soit géré comme l'est celui de Vallières, il est proposé de signer une convention entre la commune et ESS en faisant bénéficier à la commune des mêmes conditions financières qu'au SIESS.

M. le Maire présente au conseil les principaux points de la convention proposée par Energie et Services de Seyssel qui reprennent les dispositions pour le SIESS et donc pour le secteur de Vallières. La convention est conclue pour une durée de 18 mois à compter du 01/01/2021 et renouvelable un an par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à Energie et Services de Seyssel l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public sur le territoire de Val-de-Fier, et autorise M. le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

DEL_2020_093 : Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°3 pour le budget principal de l'année 2020.

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60622 : Carburants | 0,00 € | 1 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6161 : Assurance multirisques | 0,00 € | 350,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6261 : Frais d'affranchissement | 0,00 € | 520,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0,00 € | 2 670,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| TOTAL R 013 : Atténuations de charges | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 0,00 € | 11 550,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 0,00 € | 11 550,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ... | 0,00 € | 480,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-657341 : Communes membres du GFP | 0,00 € | 1 220,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 1 000,00 € | 1 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 12 440,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 12 440,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6748 : Autres subventions exceptionnelles | 0,00 € | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0,00 € | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-70878 : par d'autres redevables | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 51 000,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 51 000,00 € |
| R-752 : Revenus des immeubles | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| R-75814 : Redevances sur l'énergie hydraulique | 0,00 € | 0,00 € | 51 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0,00 € | 0,00 € | 51 000,00 € | 2 000,00 € |
| R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 480,00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 480,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 13 440,00 € | 18 420,00 € | 51 000,00 € | 55 980,00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| D-020 : Dépenses imprévues (investissement) | 0,00 € | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement) | 0,00 € | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-204422 : Subv nature privé - Bâtiments et installations | 0,00 € | 957,83 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2111 : Terrains nus | 0,00 € | 7 041,40 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains | 0,00 € | 5 884,40 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21312 : Bâtiments scolaires | 0,00 € | 15 409,84 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21318 : Autres bâtiments publics | 0,00 € | 2 149,21 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2151 : Réseaux de voirie | 0,00 € | 18 291,50 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2152 : Installations de voirie | 0,00 € | 295,51 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-1328 : Autres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 041,40 € |
| R-2031 : Frais d'études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 35 241,18 € |
| R-2032 : Frais de recherche et de développement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 149,21 € |
| R-2033 : Frais d'insertion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 620,07 € |
| R-2111 : Terrains nus | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 957,83 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0,00 € | 47 009,49 € | 0,00 € | 47 009,49 € |
| R-10222 : F.C.T.V.A. | 0,00 € | 0,00 € | 41 208,00 € | 0,00 € |
| R-10251 : Dons et legs en capital | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 444,00 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 € | 0,00 € | 41 208,00 € | 444,00 € |
| D-1328 : Autres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-1323 : Départements | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 55 701,00 € |
| R-1328 : Autres | 0,00 € | 0,00 € | 12 137,00 € | 0,00 € |
| TOTAL 13 : Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 12 137,00 € | 55 701,00 € |
| D-1641 : Emprunts en euros | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2152 : Installations de voirie | 0,00 € | 2 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 2 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVE STISSEMENT | 65 000,00 € | 114 809,49 € | 53 345,00 € | 103 154,49 € |
| Total Général | | 54 789,49 € | | 54 789,49 € |

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2020.

Sujets non soumis à délibération

Décisions du maire

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal depuis le 25 octobre 2020, et conformément au budget voté le 19 février 2020

| | |
|------------------|---|
| 6 novembre 2020 | Chocolats de Noël pour les agents Entreprise KACAO Montant : 927.20 € TTC |
| 29 octobre 2020 | Mise en sécurité et emplacement point lumineux Route de Genève Entreprise ENERGIE ET SERVICE E SEYSSEL Montant : 3 510.60 € TTC |
| 19 novembre 2020 | Structure escalade pour école maternelle Entreprise ASCO&CELDA Montant : 2 621.50 € TTC |

Commission Urbanisme :

*** ZONE DU PLUI**

. DECLARATION PREALABLE

- * BAU Camillo, 158 Chemin des Hespérides, construction d'une piscine UB3a
- * VAUCLAIN Pascal, 199 Impasse de la Colline, abri non fermé pour bois UB3a
- * MOREL Ludovic, 309 Route de Verlioz, pose de 4 fenêtres de toit UC1
- * CHALLE Dominique, 80 Chemin des Côtes de Vie, construction d'une piscine et local technique UC1
- * GASPARD Sébastien, 42 Chemin de Borée, installation d'une piscine container mobile, changement des gardes corps, agrandissement de terrasse dans la continuité de la piscine et ajout d'une pergola solaire UC1
- * ANTUNES José, 4 Chemin du Londret, pose de claustra sur muret existant UC2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- * CARLIOZ Céline et Christophe, Lotissement de Borée, Chemin de Borée, construction d'une maison individuelle UC1
- * GATINEAU Christel, 460 Route de Verlioz, construction d'une extension attenante à la maison existante UB3a
- * BARTHOLMOT Kevin et PAYET-DAVID Christelle, Route de Survent, construction d'une maison individuelle UC2

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

- * SARL IMMODEC représentée par M. DECHENE Raymond, DECHENE Jimmy et DECHENE Gary, Lotissement les Jardins du Clergeon, Route de Genève, demande de modificatif sur permis d'aménager en cours pour modification du règlement UA2

Date prochain conseil : mercredi 16 décembre 2020

Fin de séance 21h45